

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 19 avril 2021 à 16h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Lynda Gravel  
Madame Denise Villeneuve  
Madame Valérie Roy  
Madame Carmen Gravel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisque la séance se tient à huis clos due à la covid-19. Cette séance a été enregistrée en format audio.

---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Offre de service Mutuelle de prévention
  - b) Vente de terrain
03. Service incendie
  - a) Rapport de comité
04. Service travaux publics
  - a) Rapport de comité
  - b) Soumission 2021-006 Excavatrice rue de l'Aéroport
  - c) Soumission 2021-008 Matériel aqueduc et égout rue de l'Aéroport
  - d) Soumission 2021-009 Matériau granulaire rue de l'Aéroport
  - e) Soumission 2021-010 Matériel aqueduc et égout Domaine-du-Parc
  - f) Soumission 2021-011 Matériel de béton Domaine-du-Parc
  - g) Soumission 2021-012 Fourniture de béton trottoir
  - h) Demande d'aide financière chemin double vocation
  - i) Demande d'aide financière volet soutien
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Nomination rue Aigle-Royal
  - c) Dossier cour supérieure

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
  - b) Lettre d'entente – Corporation Lac Larrivée
07. Service communautaire et culturel
  - a) Rapport de comité
  - b) Avis de motion R-846 emprunt rénovation Centre communautaire



- c) Adoption projet R-846 emprunt rénovation Centre communautaire
- d) Aide financière – Développement durable

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

## **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sara Perreault l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5. d) Dérogation mineure Construction ML
- 5. e) Dérogation mineure Bernard Moreau
- 5. f) Dérogation mineure Ulysse Maltais

## **2. Dossiers généraux**

### **2. a) Offre de service – Mutuelle de prévention**

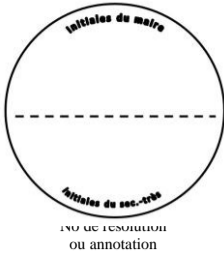
ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise du Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

Il est proposé par Lynda Gravel, appuyé de Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères :

- QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la ville.
- QUE la ville autorise le maire ou son directeur général à signer pour et au nom de la ville tous les documents nécessaires à la participation de la ville à la Mutuelle.



117-2021

**2. b) Vente de terrain**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat de vente avec madame Chantale Gagnon et monsieur Evens Pelletier pour un terrain dont le numéro du lot est 6 332 702 d'une superficie de 727.3 m<sup>2</sup> situé dans le chemin du Volair au montant de 1 900 \$ (tti).

**3. Service incendie**

**3. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

**4. Service travaux publics**

**4. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

118-2021

**4. b) Soumission 2021-006 Excavatrice de rue**

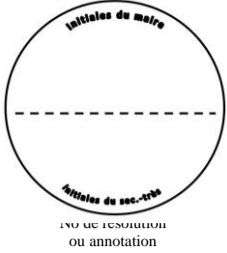
*Madame Denise Villeneuve divulgue son lien de parenté avec un des soumissionnaires dans cette demande de soumission, donc elle s'abstient de voter et de participer aux délibérations dans ce dossier.*

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour une fourniture d'excavatrices et de journaliers concernant les travaux de pose de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de l'Aéroport;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Construction J & R Savard Ltée .....	265 638.24 \$ (tti)
ED Pro Excavation .....	259 567.56 \$ (tti)
Léon-Maurice Excavation inc. ....	255 833.17 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Léon-Maurice Excavation inc. pour une fourniture d'excavatrices et de journaliers concernant les travaux de pose de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de l'Aéroport au coût de 255 833.17 \$ (tti).



119-2021

**4. c) Soumission 2021-008 Matériel aqueduc et égout rue de l'Aéroport**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour du matériel de conduite d'égout et d'aqueduc pour la rue de l'Aéroport;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Produits BCM inc.....	263 218.55 \$ (tti)
Réal Huot.....	304 689.94 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Produits BCM inc. pour du matériel de conduite d'égout et d'aqueduc pour la rue de l'Aéroport au coût de 263 218.55 \$ (tti).

120-2021

**4. d) Soumission 2021-009 Matériau granulaire rue de l'Aéroport**

*Madame Denise Villeneuve divulgue son lien de parenté avec un des soumissionnaires dans cette demande de soumission, donc elle s'abstient de voter et de participer aux délibérations dans ce dossier.*

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture de matériau granulaire pour la rue de l'Aéroport;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Construction J & R Savard Ltée.....	93 474.68 \$ (tti)
ED Pro Excavation.....	89 335.58 \$ (tti)
Léon-Maurice Excavation inc.....	113 721.77 \$ (tti)
Béton provincial .....	348 719.18 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de ED Pro Excavation pour la fourniture de matériau granulaire pour la rue de l'Aéroport au coût de 89 335.58 \$ (tti).

121-2021

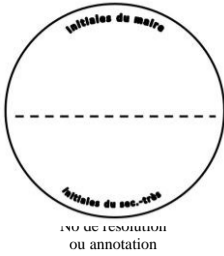
**4. e) Soumission 2021-010 Matériel aqueduc et égout Domaine-du-Parc**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à plusieurs entreprises soient Produits BCM inc. et Réal Huot pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc, phase 4;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Produits BCM inc.....	48 406.10 \$ (tti)
Réal Huot.....	52 575.94 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Produits BCM inc. pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc, phase 4 au coût de 48 406.10 \$ (tti).



122-2021

**4. f) Soumission 2021-011 Matériel de béton Domaine-du-Parc**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée sur invitation à Tuvico pour des conduites et puisards pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc phase 4;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :  
Tuvico..... 28 311.29 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Tuvico pour des conduites et puisards pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc, phase 4 au coût de 28 311.29 \$ (tti).

123-2021

**4. g) Soumission 2021-012 Fourniture de béton trottoir**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à plusieurs entreprises soient Bétonnière d'Arvida inc. et Béton provincial pour la fourniture de béton pour les trottoirs;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :  
Bétonnière d'Arvida inc. .... 183.01 \$ m<sup>3</sup> (tti)  
Béton provincial..... 190.57 \$ m<sup>3</sup> (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Bétonnière d'Arvida inc. pour la fourniture de béton pour les trottoirs au coût de 183.01 \$ m<sup>3</sup> (tti).

124-2021

**4. h) Demande d'aide financière chemin double vocation**

ATTENDU QUE Ville de Saint-Honoré renouvelle sa demande pour le volet double vocation;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Saint-Honoré l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demande préalablement;



ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Columbium	2.2 km	Niobium	5 742
Hôtel-de-Ville	5.2 km	Niobium	5 742

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que la Ville de Saint-Honoré demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7.4 km.

125-2021

#### **4. i) Demande d'aide financière volet soutien**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Honoré a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Ville de Saint-Honoré s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

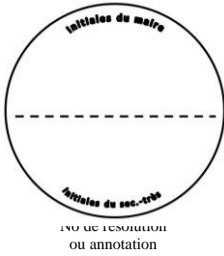
ATTENDU QUE Ville de Saint-Honoré choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Leclerc agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé par Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil de Ville de Saint-Honoré autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **5. Service d'urbanisme et environnement**

##### **5. a) Rapport du comité**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

126-2021

**Demande de dérogation mineure – Claudia Lévesque 07-2021**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Claudia Lévesque pour sa propriété située au 120 rue Louis-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage dont la superficie demandée est de 232.26 m<sup>2</sup> contrevenant ainsi à l'article 5.8.1 du règlement de zonage qui autorise une superficie maximale de 140 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal **de refuser** de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit **refusée** la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Claudia Lévesque.

127-2021

**Demande modification au R.707 zonage (08-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et recommande de modifier le règlement de zonage pour permettre de limiter la superficie des garages attenants;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour but d'empêcher d'avoir une plus grande superficie en garage attenant que la superficie habitable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 5.5.1.5 en limitant la superficie à 100 m<sup>2</sup>.

128-2021

**Demande de dérogation mineure – Jean Morin (08-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean Morin pour sa propriété située au 210 rue du Bon-Air.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage de 20x32 faisant en sorte que la superficie totale en bâtiment accessoire totalise 80.37 m<sup>2</sup> contrevenant à l'article 5.7.10 du règlement de zonage autorisant une superficie maximale de 60.75m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure conditionnel à la démolition d'un bâtiment accessoire existant;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean Morin et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



129-2021

**Demande modification au R.709 construction (09-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et recommande de modifier l'article 3.2 du règlement de construction pour permettre l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 3.2 du règlement de construction 709.

130-2021

**Demande modification au R.707 zonage (10-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et recommande de modifier le règlement de zonage pour permettre la culture du cannabis dans les zones 68 Ady, 69 Ady et 98 Ady.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement de zonage par l'ajout de la note N-80 à la grille des spécifications dans lesdites zones à condition que la culture se fasse à l'intérieur d'un bâtiment.

131-2021

**5. b) Nomination rue Aigle-Royal**

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rue est en construction dans le Parc Industriel de Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QU'il faut identifier cette nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE le nom des nouvelles rues dans ce secteur est en rapport à des noms d'oiseaux;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenu le nom de « rue Aigle-Royal » à ladite rue et qu'une demande soit adressée à la Commission de Toponymie de rendre officiel le nom de cette rue.

QUE soit annexé le plan cadastre à la présente demande.

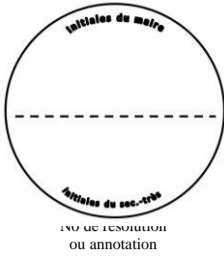
132-2021

**5. c) Dossier cour supérieure**

Il est proposé par Carmen Gravel;  
appuyé par Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit transféré à notre service juridique, le dossier de monsieur Yvan Tessier du 700 des Mélèzes pour la propriété située 6851 boulevard Martel, Saint-Honoré pour poursuite en cour supérieure, contrevenant au règlement 793, gestion des animaux et au règlement de zonage 707.





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

133-2021

**5. d) Dérogation mineure Construction ML**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par Construction ML pour la propriété située 382, rue Savard, Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à lotir un terrain de 13.67 m de largeur au lieu de 14 m tel que mentionné à l'article 4.2.1.1 du règlement de lotissement 708;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 mars 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par Construction ML.

134-2021

**5. e) Dérogation mineure Bernard Moreau**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Bernard Moreau pour sa propriété située au 530, rue des Chalets, Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à la construction d'un garage d'une hauteur de 14' 6" ne respectant pas l'article 5.8.1 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 mars 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Bernard Moreau.

135-2021

**5. f) Dérogation mineure Ulysse Maltais**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Ulysse Maltais, pour sa propriété sise au 601, chemin du Volair, Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à reconnaître la marge avant du bâtiment accessoire à 6,79 m et 8,63 m au lieu de 10 m tel que mentionné à l'article 5.8.1 du règlement de zonage;



CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 mars 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Ulysse Maltais.

### **Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

#### **6. Service des loisirs**

##### **6. a) Rapport du comité**

Madame Denise Villeneuve donne un compte rendu concernant le camp de jour, le soccer, le baseball, la salle d'entraînement et la balle lente adulte.

##### **6. b) Lettre d'entente – Corporation Lac Larrivée**

Il est proposé par Denise Villeneuve;  
appuyé par Lynda Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé monsieur Bruno Tremblay, maire, à signer une entente avec la corporation du Lac Larrivée et ses membres à circuler sur le lot 5 731 550 appartenant à la Ville, à pied ou en VHR.

#### **7. Service communautaire et culturel**

##### **7. a) Rapport du comité**

Madame Denise Villeneuve donne un compte rendu concernant la bibliothèque, l'AFEAS, la Saint-Vincent-de-Paul et le conseil d'établissement.

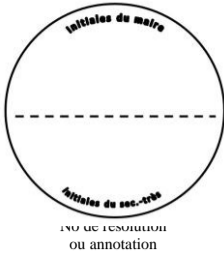
Madame Lynda Gravel donne un compte rendu d'Aide-Action.

##### **7. b) Avis de motion R-846 emprunt rénovation Centre communautaire**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Denise Villeneuve donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de Ville, le règlement 846 autorisant un règlement d'emprunt de 296 000\$ pour financer les travaux prévus de la rénovation du Centre communautaire (ancien Presbytère).

136-2021

137-2021



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

138-2021

**7. c) Adoption projet R-846 emprunt rénovation Centre communautaire**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 846**

---

Décrétant un emprunt de 296 000 \$ et une dépense de 296 062.92 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation du Centre communautaire (ancien Presbytère)

---

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saint-Honoré désire faire exécuter sur son territoire des travaux de rénovation du Centre communautaire (ancien Presbytère);

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt et d'utilité publics pour l'ensemble de la ville;

ATTENDU que la Ville de Saint-Honoré a reçu une présélection pour l'octroi d'une aide financière provenant du programme d'infrastructures « Municipalité amie des aînés » PRIMADA;

ATTENDU que les fonds généraux de la ville ne peuvent couvrir de telles dépenses;

ATTENDU qu'un emprunt sera nécessaire pour payer lesdits travaux;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 19 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par le présent règlement décrété, statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de rénovation du Centre communautaire (ancien Presbytère) selon l'estimation détaillée préparée par la firme d'architecte Groupe Conseil Planitech datée du 31 août 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.



ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 296 062.92 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 296 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses relativement aux intérêts et au remboursement en capital de la balance des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le montant de la subvention.

De plus, le conseil affectera au présent règlement d'emprunt des sommes provenant du programme PRIMADA.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

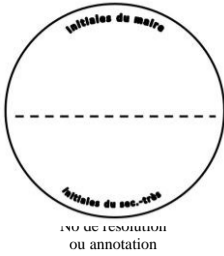
Lu en première lecture et adopté à la séance régulière du conseil tenue le 19 avril 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier de la ville.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général



139-2021

**7. d) Demande aide financière – Développement durable**

Il est proposé par Denise Villeneuve;  
appuyé par Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à déposer une demande d'aide financière de 40 000 \$ auprès de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre de la politique de soutien aux projets de développement durable.

**8. Lecture de la correspondance**

**9. Affaires nouvelles**

**10. Période de questions des contribuables**

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 17h51 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général